

**Motion sur le SAU de l'Hôtel-Dieu
votée à bulletins secrets par la CME de l'AP-HP le 10 septembre 2013
49 voix pour, 3 contre, 6 abstentions et 2 votes nuls**

La fonction principale des commissions médicales d'établissement (CME) et de leurs présidents est de garantir la qualité et la sécurité des soins, ainsi que les conditions d'accueil et de prise en charge des patients.

Réunie en assemblée plénière le 10 septembre 2013, la CME centrale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP) :

- confirme la position qu'elle a définie dans son vote du 13 novembre 2012 ;
- soutient le communiqué que la CME locale du groupe hospitalier Hôpitaux universitaires Paris-Centre (Cochin, l'Hôtel-Dieu, Broca) a diffusé le 2 septembre 2013 ;
- préconise, d'ici au 4 novembre prochain,
 - l'ouverture à l'Hôtel-Dieu d'une consultation sans rendez-vous capable de répondre aux avis médicaux urgents sollicités par la population,
 - le renforcement des SAU des hôpitaux Lariboisière-Saint-Louis, Saint-Antoine, Pitié-Salpêtrière et Cochin pour accueillir et prendre en charge les patients que les ambulances (pompiers, Samu, etc.) orientaient précédemment vers l'Hôtel-Dieu.